

## Concours "I consent" : l'UPJV en appelle à votre créativité !

Envie de vous exprimer sur le consentement à travers une vidéo, un slam, une chanson ? L'Alliance A2U (Universités d'Artois, de Picardie Jules Verne, du Littoral Côte d'Opale) lance le concours "I Consent" et en appelle à la créativité de ses étudiantes et étudiants ! Date limite des dépôts de candidatures : 4 novembre 2022.



L'Alliance A2U, qui regroupe trois universités, Université de Picardie-Jules Verne, Université du Littoral Côte d'Opale et Université d'Artois, lance un grand concours de création artistique courte sur le thème du consentement.

Toutes les disciplines sont acceptées (chanson, théâtre, slam, danse, animation, poésie, vidéo, performance...)

Les créations devront être déposées sous la forme d'une vidéo d'une durée de 1 à 3 minutes **sur la plateforme <https://extra.u-picardie.fr/concours-consent/>**

La date limite de dépôt des candidatures est le 4 novembre.

### Déroulement du concours

Un premier jury procédera à une sélection de 9 vidéos pour chaque université.

Dans chaque université, une demi-finale sera organisée entre ces 9 vidéos. Elles auront lieu le 17 novembre. Les 9 vidéos seront projetées en public lors de la cérémonie. 3 vidéos seront primées et proposées pour la finale. Un prix spécial du public sera attribué par vote pendant

la demi-finale.

La finale aura lieu le 1er décembre 2022 à Amiens. Les 9 vidéos en compétition seront à nouveau projetées en public, et 3 vidéos seront déclarées gagnantes du concours. Ces vidéos seront utilisées comme illustrations dans le cadre d'un cours en auto-formation sur le consentement créé par les universités de l'A2U et des associations partenaires.

Ensemble de ressources documentaires sur le consentement

Le règlement du concours est disponible ici : [Règlement - Concours "I Consent"](#)

Il doit être lu, complété, signé et déposé avec la vidéo pour que la candidature soit valable.

Déposez vos vidéos sur la plateforme de dépôt  
<https://extra.u-picardie.fr/concours-consent/>

Format de la vidéo : mp4, durée entre 60 et 180 secondes.

**Date limite de dépôt de la vidéo et du règlement du concours signé** : le 4 novembre 2022

**Dates demi-finales** : le 17 novembre 2022 à Arras pour l'université d'Artois, à Boulogne-sur-mer pour l'ULCO, à Amiens pour l'UPJV

**Date finale** : le 1er décembre 2022 à Amiens.

